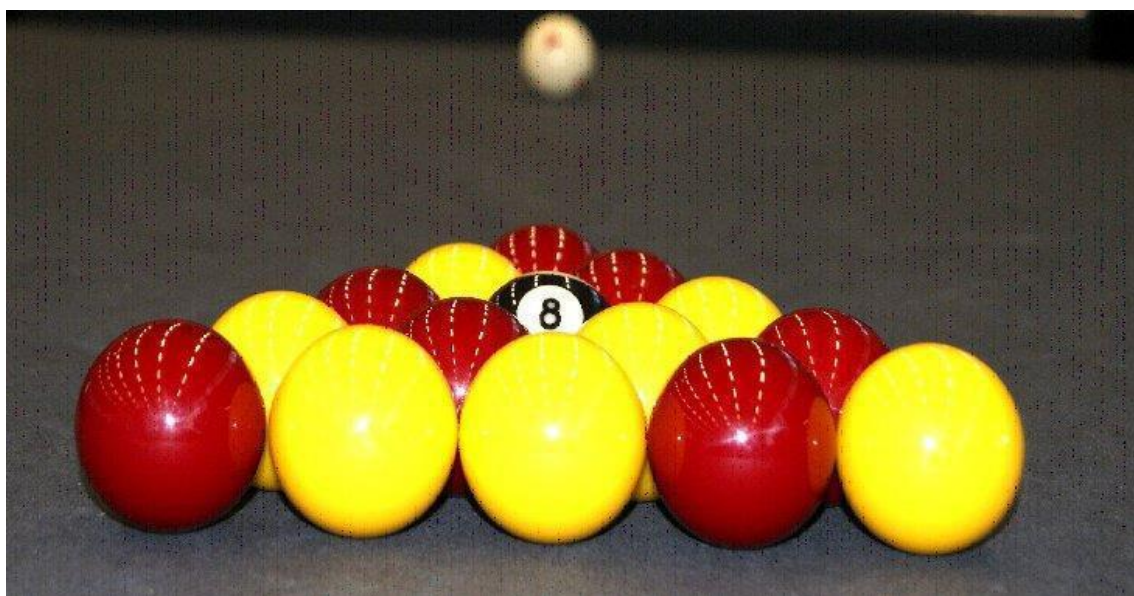




CODE SPORTIF



BLACKBALL

SAISON 2020-2021

TABLE

AVANT-PROPOS.....	5
TITRE I - ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE.....	6
Article 1.0.1 - Arbitrage	6
Article 1.0.2 - Tenue sportive.....	6
TITRE II - LES OFFICIELS	7
CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL	7
Article 2.1.01 - Composition et fonctionnement.....	7
Article 2.1.02 - Rôle	7
CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE	7
Article 2.2.01 - Désignation	7
Article 2.2.02 - Rôle officiel.....	7
CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU	8
Article 2.3.01 - Désignation	8
Article 2.3.02 - Rôle officiel.....	8
CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE	9
Article 2.4.01 - Désignation	9
Article 2.4.02 - Rôle officiel.....	9
Article 2.4.03 - Domaine d'application des règles	10
CHAPITRE 5 - L'ARBITRE	10
Article 2.5.01 - Désignation	10
Article 2.5.02 - Légitimité	10
Article 2.5.03 - Tenue vestimentaire	10
Article 2.5.04 - Rôle officiel.....	11
TITRE III - GÉNÉRALITÉS.....	12
Article 3.0.1 - Compétitions individuelles.....	12
Article 3.0.2 - Compétitions par équipes.....	12
3.0.2.01 - Les divisions	12
3.0.2.02 - Appartenance de l'équipe.....	12
3.0.2.03 - Composition des équipes	13
3.0.2.04 - Noms des équipes.....	13
3.0.2.05 - Joueur remplaçant.....	13
3.0.2.06 - Joueur isolé	14
3.0.2.07 - Déroulement d'un match par équipes	14
Article 3.0.3 - Fonctionnement.....	14
3.0.3.01 - Attribution des compétitions nationales.....	15
3.0.3.02 - Conditions de participation	15
3.0.3.03 - Procédure d'engagement	15
3.0.3.04 - Règles générales.....	16
3.0.3.05 - Recommandations aux joueurs.....	16
3.0.3.06 - Classement national actualisé "glissant".....	17
3.0.3.07 - Classement "Race".....	17
3.0.3.08 - Départage.....	18
3.0.3.09 - Distribution des primes	18
TITRE IV - SANCTIONS AUTOMATIQUES	19
CHAPITRE 1 - FORFAITS, SANCTIONS, PÉNALITÉS FINANCIÈRES	19
Article 4.1.01 - Déclaration d'un forfait	19
Article 4.1.02 - Les différents cas de forfaits	19
4.1.02.1 - Forfait excusé (FE)	19
4.1.02.2 - Forfait non excusé (FNE)	19
4.1.03 - Sanctions.....	20
4.1.04 - Particularité des forfaits pour la catégorie Blackball Masters	20
4.1.04.1 - Forfait excusé au Blackball Masters.....	21
4.1.04.2 - Forfait non excusé au Blackball Masters.....	21
4.1.05 - Pénalités financières	21
CHAPITRE 2 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD	21
CHAPITRE 3 - COMPORTEMENT	22
CHAPITRE 4 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION	22
CHAPITRE 5 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION	22

CHAPITRE 6 - DISQUALIFICATION.....	22
CHAPITRE 7 - ARBITRAGE	23
TITRE V - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	24
CHAPITRE 1 - LES FINALES DE LIGUES	24
Article 5.1.01 - Généralités	24
Article 5.1.02 - Conditions de participation	24
Article 5.1.03 - Organisation des finales de ligues	24
Article 5.1.04 - Obligations des ligues	25
CHAPITRE 2 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS	25
Article 5.2.01 - Qualifications	25
5.2.01.1 - Qualification	25
5.2.01.2 - Double qualification	25
Article 5.2.02 - Convocation, forfait, remplacement	26
5.2.02.1 - Validation de la convocation aux championnats de France	26
5.2.02.2 - Joueur forfait.....	26
5.2.02.3 - Remplacement.....	27
Article 5.2.03 - Catégories Mixte, Masters, Nationale 1 et Nationale2	27
5.2.03.1 - La finale Masters	27
5.2.03.2 - La finale de Nationale 1.....	27
5.2.03.3 - La finale de Nationale 2.....	29
Article 5.2.04 - Les catégories spécifiques	29
5.2.04.1 - La finale Benjamins	30
5.2.04.2 - La finale Juniors	30
5.2.04.3 - La finale Espoirs	31
5.2.04.4 - La finale Féminines	32
5.2.04.5 - La finale Vétérans.....	32
5.2.04.6 - La finale "Promotion" Handi-billard Fauteuil.....	33
CHAPITRE 3 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES	33
Article 5.3.01 - Les divisions Nationale 1 et Nationale 2	34
5.3.01.1 - Composition des catégories	34
5.3.01.2 - Conditions de participation	34
5.3.01.3 - Matches par équipes	34
5.3.01.4 - Joueurs remplaçants	35
5.3.01.5 - Équipe forfait, sanctions	35
5.3.01.6 - Formule de jeu.....	35
5.3.01.7 - Attribution des points de classement, pénalités, départage	36
5.3.01.8 - Distribution des primes	37
Article 5.3.02 - La division Nationale 3	37
5.3.02.1 - Composition.....	37
5.3.02.2 - Spécificités de la ligue de la Réunion.....	37
5.3.02.3 - Double qualification	37
5.3.02.4 - Équipe forfait	38
5.3.02.5 - Formule de jeu.....	38
5.3.02.6 - Tirage au sort et têtes de séries	38
CHAPITRE 4 - PLANNING	38
CHAPITRE 5 - ATTRIBUTION DU TITRE.....	38
CHAPITRE 6 - POINTS DE CLASSEMENT	39
CHAPITRE 7 - SÉLECTION ET REPÊCHAGE BLACKBALL MASTERS	39
Article 5.7.01 - Sélection Blackball Masters	39
Article 5.7.02 - Repêchage Blackball Masters.....	39
TITRE VI - TOURNOIS NATIONAUX	40
CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS	40
CHAPITRE 2 - LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES.....	40
Article 6.2.01 - Modalités d'inscription	40
Article 6.2.02 - Justification d'identité	41
Article 6.2.03 - Formules de jeu.....	41
Article 6.2.04 - Définition des têtes de séries	41
Article 6.2.05 - Particularités.....	42
6.2.05.1 - Blackball Masters	42
6.2.05.2 - Catégories Mixte, Juniors et DN3.....	43
Article 6.2.06 - Planning théorique	43
Article 6.2.07 - Attribution des points.....	43

CHAPITRE 3 - LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES	44
Article 6.3.01 - Équipes de DN1 et DN2	44
Article 6.3.02 - Équipes de DN3	44
6.3.02.1 - Inscriptions, qualifications	44
6.3.02.2 - Formule de jeu	44
6.3.02.3 - Classement et têtes de séries	44
6.3.2.04 - Attribution des points	45
TITRE VII - LA COUPE DE FRANCE	46
Article 7.0.01 - Compétition par équipes	46
7.0.01.1 - Phase éliminatoire	46
7.0.01.2 - Phase finale	46
Article 7.0.02 - Compétition individuelle	46
Article 7.0.03 - Planning	47
Article 7.0.04 - Attribution du titre	47
Article 7.0.05 - Distribution des primes	47
TITRE VIII - SÉLECTIONS POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (BLACKBALL)	48
Article 8.0.01 - Sélections internationales	48
Article 8.0.02 - Catégories internationales	48
TITRE VII - CAS NON PRÉVUS	49
ANNEXES	50
ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ..	50
ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX	52
ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE	53
ANNEXE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX	54
Tournoi Blackball Master (32 joueurs)	54
Tournoi Mixte (256 joueurs)	54
Tournois spécifiques (32 joueurs)	55
Tournois par équipes DN3 (24 équipes)	55
A2.5 - Tournois "Promotion" Handi-Billard fauteuil (8 joueurs)	55
ANNEXE 5 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	56
Catégorie Mixte Division Masters	56
Catégorie Mixte	56
Catégories spécifiques (Vétérans, Féminines, U23)	57
Catégorie spécifique (U18)	57
ANNEXE 6 - CONNEXIONS NATIONALES ET RÉGIONALES	58

AVANT-PROPOS

Présentation

Le présent code sportif est référencé de manière à pouvoir être découpé et présenté suivant les titres et chapitres.

Afin de faciliter la recherche, les numéros d'articles et d'alinéas se décomposent en séquences :

- 1er chiffre : numéro du titre
- 2ème chiffre : numéro du chapitre
- 3ème chiffre : numéro de l'article
- 4ème chiffre : numéro d'ordre de l'alinéa

Le bas de chaque page porte la saison, la référence de la version et la date de mise à jour.

Constitution du Code Sportif

Le présent document est constitué de neuf titres indépendants, séparables ou modifiables :

- Arbitrage et tenue sportive
- Les officiels
- Généralités
- Les sanctions automatiques
- Les championnats de France
- Les tournois nationaux
- La Coupe de France
- Les sélections pour les compétitions internationales (Blackball)
- Les cas non prévus
- Annexes

Note

Dans le présent code sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses.

TITRE I - ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE

Article 1.0.1 - Arbitrage

Toutes les règles de jeu et définitions du matériel sont décrites dans le code de l'arbitrage.

Article 1.0.2 - Tenue sportive

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux quatre disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats.

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon. Les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs.
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussettes, mi-bas ou bas.
- Chaussures fermées de couleur unie.

Autres éléments de la tenue sportive

- L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur.
- L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.

Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le haut du corps.

L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

Dispositions diverses

Dans les compétitions par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le polo doit obligatoirement être rentré dans le pantalon, sauf chez les femmes. La dérogation à cette règle est accordée exclusivement par le directeur de jeu.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

TITRE II - LES OFFICIELS

CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL

Article 2.1.01 - Composition et fonctionnement

La Commission Nationale Blackball (CNB), composée selon le règlement intérieur de la FFB, régit les compétitions de la discipline Blackball.

Toutes les demandes concernant la CNB sont à adresser au secrétariat fédéral.

Article 2.1.02 - Rôle

Par application du règlement intérieur de la FFB, la CNB est chargée :

- d'élaborer et de modifier le code sportif Blackball fédéral ;
- d'établir le calendrier fédéral des compétitions se déroulant aux paliers national et international ; lorsque ces compétitions comportent un palier ligue, le calendrier mentionne les dates butoirs de clôture de ce palier ;
- d'assurer l'interprétation des règlements sportifs, de régler en dernier ressort les litiges s'y rapportant et de transmettre éventuellement un dossier de saisine de la commission de discipline concernée ;
- de superviser le déroulement des compétitions inscrites à son calendrier et de gérer la table de marque des compétitions nationales ;
- d'établir la classification et les classements annuels des joueurs et équipes ;
- de proposer au comité directeur de la FFB le budget de la saison en cours et de le gérer ;
- d'élaborer les documents et guides d'organisations sportives, à usage régional ou national ;
- d'assurer la communication entre les ligues et la CNB, via le secrétariat fédéral et les autres commissions.

CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Article 2.2.01 - Désignation

Il est élu ou désigné par le comité directeur de sa ligue.

Article 2.2.02 - Rôle officiel

Le responsable sportif de ligue a pour mission :

- de s'assurer auprès de la ligue que les participants aux compétitions sont à jour de leur licence ;

- de centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CNB et d'en informer dans les meilleurs délais l'ensemble des clubs de la ligue ;
- de rédiger le règlement sportif raquetif à sa ligue ;
- d'organiser et de mettre en application le championnat de Blackball selon le règlement sportif interne à la ligue ; ce règlement doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard ;
- de déterminer le calendrier des dates et lieux des compétitions de la ligue et d'en informer les clubs ;
- d'établir les classements et les mises à jour des différentes compétitions de la ligue ;
- de transmettre au responsable sportif de la CNB les résultats complets de la ligue et de répondre aux demandes de la CNB ;
- d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB.

CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU

Article 2.3.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par le responsable sportif correspondant au niveau de la compétition :

- lors des tournois nationaux et des finales des championnats de France, il est nommé par la CNB ; pour le déroulement de la compétition, il est assisté par deux responsables de la table de marque (directeurs de jeu adjoints), un juge-arbitre et son adjoint ;
- lors des compétitions de ligue, il est nommé par le responsable sportif de la ligue.

Article 2.3.02 - Rôle officiel

Le directeur de jeu a pour mission :

- de garantir le respect du code sportif et des règlements de la FFB (interdiction de fumer dans la salle, absence d'alcool dans l'aire de jeu, etc.) et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- de vérifier le bon état du matériel ;
- de vérifier la tenue sportive des joueurs ;
- de contrôler l'agencement de la salle avec les éléments fournis par la CNB (publicités, scoreurs, affiches, etc.) ;
- d'organiser les tours de jeu ;
- de désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;

- de disqualifier les joueurs transgressant les règles ;
- d'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition ;
- de prévoir avec l'organisateur la mise en place d'un podium pour la remise des trophées ;
- de faire rédiger un article sur la compétition et de le transmettre à l'instance sportive concernée ;
- d'établir le classement final de la compétition ;
- d'assurer la transmission au responsable sportif concerné des feuilles de résultats et d'engagements dans les délais impartis, après les avoir contresignées ;
- d'établir à l'attention de l'instance sportive concernée un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve et les éventuels problèmes rencontrés.

Lors du circuit national, il doit en outre :

- relater tout incident et le transmettre au président de la CNB ;
- trancher tous les problèmes liés à la compétition ;
- indiquer au trésorier du club les sommes à reverser à chaque joueur sous forme de prime.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE

Le juge-arbitre est aussi un arbitre (voir le [chapitre 5](#) relatif à l'arbitre).

Article 2.4.01 - Désignation

Lors des compétitions officielles nationales, la CNB nomme un juge-arbitre pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

Lors des compétitions officielles de ligue, le juge-arbitre est désigné par le responsable de l'arbitrage Blackball de la commission d'arbitrage de la ligue (CAL), en accord avec le responsable sportif Blackball de la ligue.

Article 2.4.02 - Rôle officiel

Le juge-arbitre a pour mission :

- de remplir les missions d'un arbitre ;
- de superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- de désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs :

- de trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- d'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- de proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles nationales ; cette liste doit être validée par la CNB.

Article 2.4.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie, en concertation avec le juge-arbitre et le directeur de jeu. Dans ce cas, le juge-arbitre fait ensuite parvenir un rapport à la commission nationale des juges et arbitres (CNJA).

CHAPITRE 5 - L'ARBITRE

Article 2.5.01 - Désignation

Compétitions officielles de ligue

Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la commission d'arbitrage de la ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la ligue.

Compétitions officielles nationales

Les arbitres sont désignés par le juge-arbitre et validés par le responsable CNB.

Article 2.5.02 - Légimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, le directeur de jeu ou le juge-arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 2.5.03 - Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est uniforme pour tous les arbitres :

- pantalon de ville de couleur unie noire ;
- chaussures de couleur unie noire ;
- polo d'arbitre FFB.

À défaut, lors des compétitions régionales, les arbitres de ligue sont autorisés à arbitrer en tenue sportive de club.

Article 2.5.04 - Rôle officiel

L'arbitre doit avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.

Il doit faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour mission :

- de contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires ;
- sur délégation du directeur de jeu, de vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition ;
- de vérifier que les compétiteurs ont une feuille de match et un stylo ;
- de vérifier que les règles soient toujours bien respectées ;
- de nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge nécessaire, de décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents ;
seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes ;
- de prévenir le juge-arbitre en cas de litige(s) survenu(s) durant un match, afin de rédiger un rapport.

TITRE III - GÉNÉRALITÉS

Article 3.0.1 - Compétitions individuelles

Les compétitions individuelles présentent plusieurs types de catégories.

Deux catégories principales

- Mixte : hommes et femmes ;
- Blackball Masters : hommes et femmes classés parmi les 32 meilleurs compétiteurs au classement national actualisé glissant au début de la saison sportive.

Cinq catégories spécifiques

- Benjamins (U15) : âgés de moins de 15 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- Juniors (U18) : âgés de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- Espoirs (U23) : âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- Vétérans : âgés de plus de 40 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- Féminines : uniquement les joueuses.

Une catégorie "de promotion"

Handi-Billard : joueurs et joueuses en fauteuil roulant.

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définis par le règlement de la compétition.

Article 3.0.2 - Compétitions par équipes

3.0.2.01 - Les divisions

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 (DN1) ;
- Division Nationale 2 (DN2) ;
- Division Nationale 3 (DN3) ;
- Divisions Régionales (DR).

Les équipes de DN1 et DN2 participent au championnat de France dans le circuit national. Elles ne peuvent pas concourir dans les épreuves régionales.

Les équipes de DN3 participent aux épreuves régionales qualificatives pour la finale du championnat de France.

Les 24 premières équipes du classement national DN3 participent au circuit national (tournois nationaux) pour l'intégralité de la saison et peuvent participer aux épreuves régionales.

3.0.2.02 - Appartenance de l'équipe

Les équipes de toute division appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président. Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification tant que le club d'origine est affilié à la FFB.

En cas de non-affiliation du club d'origine, une équipe peut être mutée dans un nouveau club et conserver sa classification à plusieurs conditions :

- que les clubs soient de la même ligue ou de deux ligues différentes, le ou les présidents de ligues concernés doivent donner leur accord ;
- le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours).
- les deux présidents des clubs concernés doivent donner leur accord ;
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président ;
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

3.0.2.03 - Composition des équipes

Une équipe est composée de quatre joueurs au minimum à huit joueurs au maximum.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir ci-dessous).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

Un joueur peut intégrer une équipe en cours de saison en respectant la date limite fixée par le règlement des compétitions auxquelles l'équipe participe.

Une équipe peut être composée de quatre remplaçants.

Une équipe qui engage et/ou fait participer un joueur non licencié est immédiatement disqualifiée de la compétition, sans recours possible.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

3.0.2.04 - Noms des équipes

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue (exemple : Joué-les-Tours DN1).

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division (exemple : "Joué-les-Tours 1 DN1" et "Joué-les-Tours 2 DN1").

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division (exemple : "Marseille MBC DR1" et "Marseille SABM DR1").

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (exemple : "Marseille MBC 1 DR1", "Marseille MBC 2 DR1" et "Marseille SABM 1 DR1", "Marseille SABM 2 DR1").

3.0.2.05 - Joueur remplaçant

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club alors qu'il est inscrit dans une autre équipe.

Si au moins quatre joueurs d'une équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club pourvu que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure ;
- son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date ou dans la même journée de championnat.

3.0.2.06 - Joueur isolé

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur et le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande auprès de leur ligue, qui est seule décisionnaire.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

3.0.2.07 - Déroulement d'un match par équipes

Un match est divisé en plusieurs sessions, chacune d'entre elles opposant quatre joueurs de chaque équipe. Une partie oppose deux joueurs.

Un tirage à la bande est effectué au début de chaque partie pour déterminer le joueur qui a le choix de la casse.

Chaque partie gagnée apporte un point à l'équipe.

La distance d'un match est définie par le règlement de la compétition.

À partir de la deuxième session, deux changements de joueurs sont autorisés en cours de match dans toutes les compétitions et toutes les divisions.

Sauf en DN1 et DN2 lors de la dernière session, le joueur remplacé en cours de match ne peut pas réintégrer le match.

Article 3.0.3 - Fonctionnement

Le code sportif décrit les compétitions officielles suivantes organisées par la Fédération française de billard :

- les tournois nationaux ;
- les championnats de France ;
- la coupe de France.

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes.

Elles sont organisées sur le plan local (département ou district), régional (ligue) ou national.

Les résultats sont publics et peuvent être diffusés.

3.0.3.01 - Attribution des compétitions nationales

Un club affilié à la Fédération française de billard ou tout groupement désireux d'organiser une compétition nationale (tournois nationaux, coupe de France ou championnats de France) doit adresser sa demande de pré-candidature en renseignant le formulaire en ligne, via le site internet de la Fédération.

La Fédération peut consulter la ligue d'appartenance du club demandeur pour avis.

La CNB est souveraine pour décider de l'attribution de la compétition.

3.0.3.02 - Conditions de participation

Tout joueur participant aux compétitions officielles se doit d'être à jour du paiement de sa licence fédérale. Il peut ensuite s'inscrire dans les compétitions dont il remplit les conditions de catégorie.

Cas particuliers

- Les joueurs concourant dans la catégorie Junior ou Handi-Billard Fauteuil peuvent participer à un autre tournoi spécifique (U23 ou féminin).
- Un joueur ne peut participer qu'à un seul tournoi spécifique en plus du tournoi Mixte ou Blackball Masters.

3.0.3.03 - Procédure d'engagement

Un joueur doit être licencié et s'adresser à son responsable sportif de ligue, via son président de club, pour connaître les procédures d'engagement.

Une équipe ne peut s'engager de son propre chef à une quelconque compétition officielle. Elle doit dans un premier temps être déclarée à la FFB par sa ligue au moyen d'un bordereau qui doit être renseigné et signé par le président du club.

Celui-ci certifie ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- au championnat régional (selon la réglementation de la ligue) ;
- à l'éliminatoire régionale de la coupe de France ;
- aux compétitions nationales (tournois nationaux et championnat de France) si elle est qualifiée pour y participer.

Le bordereau de déclaration d'équipe est un fichier Excel qui doit être retourné dans le délai imparti au responsable sportif de la ligue. Celui-ci doit déclarer les équipes de sa ligue via le logiciel mis à disposition sur le site fédéral. Si le logiciel en question n'est pas opérationnel, la ligue expédie au secrétariat fédéral les bordereaux des équipes à déclarer.

Aucun règlement ou code sportif régional ne peut refuser de déclarer une équipe à la FFB, ou lui interdire de ne participer qu'aux tournois nationaux (à l'exception des équipes de DN1 et DN2).

Le secrétariat fédéral se charge d'envoyer une facture globale aux ligues. Le montant des droits de déclaration est fixé chaque saison par la CNB ; les ligues peuvent appliquer des droits d'engagement supplémentaires (se reporter aux dispositions financières des ligues).

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la FFB. Une déclaration d'équipe n'est valable que si le bordereau est correctement rempli et le paiement perçu par la ligue.

Une équipe doit impérativement être déclarée auprès de sa ligue avant tout engagement dans une compétition.

3.0.3.04 - Règles générales

- Une compétition débute à l'heure de la convocation et se termine à l'issue de la remise des prix.
- Les feuilles de matchs par équipes doivent être remplies lisiblement.
- À l'issue d'un match en compétition par équipes, le capitaine de l'équipe vainqueur remet au directeur de jeu la feuille de match contresignée par les deux capitaines, ainsi que les billes.
- Le vainqueur d'un match individuel est responsable de la feuille de match. Si celle-ci est mal remplie, la responsabilité en revient uniquement au joueur vainqueur.
- Un match encodé suite à une erreur de remplissage de la feuille de match n'est pas corrigé et les conséquences en sont assumées par le vainqueur du match.
- Une absence sur le podium est considérée comme un abandon en cours de compétition dans la catégorie jouée et est traité comme tel par la CNB.

3.0.3.05 - Recommandations aux joueurs

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent en particulier :

- être présents à l'heure de leur convocation ;
- être en tenue sportive conforme à la réglementation ;
- ne pas attendre le deuxième appel pour se présenter à la table de marque ;
- s'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet ;
- rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match ;
- ramener les billes à la table de marque après chaque match.

Remplissage des feuilles de matchs par équipes

Les feuilles de match doivent être remplies une heure avant le début de la compétition.

Dès la fin d'un match, les capitaines doivent ramener la feuille de match et remplir immédiatement celle du match suivant. En cas de manquement à cette règle, les équipes sont sanctionnées de manches perdues.

D'une manière générale, un joueur doit rester assis sur sa chaise durant toute la durée de jeu de son adversaire. Il ne peut se lever que lorsque les billes de son adversaire sont définitivement arrêtées. Il peut néanmoins rester debout à côté de sa chaise en étant immobile et de telle sorte qu'il ne puisse troubler en rien l'axe de vue de son adversaire.

Les joueurs doivent avoir une attitude correcte et loyale. Ils doivent s'abstenir de tout geste d'énervement abusif, de tout comportement antisportif ou commentaire de nature à gêner les autres joueurs.

3.0.3.06 - Classement national actualisé "glissant"

Dans toutes les catégories, à l'exception des catégories équipes DN1 et DN2, le classement national est établi sur douze mois glissants. Sont pris en compte :

- les points obtenus lors des tournois nationaux (voir l'[annexe 4](#)) ;
- les points obtenus aux championnats de France, à l'exception du Blackball Masters (voir l'[annexe 5](#)) ;
- les points obtenus lors des qualifications aux championnats de France (voir l'[annexe 5](#)).

Une pondération de 50 % est appliquée sur les points obtenus lors de la saison précédente.

Les joueurs accédant ou descendant de la division Blackball Masters conservent les points pondérés acquis la saison précédente.

Après chaque tournoi, les résultats obtenus la saison précédente lors du même mois que celui de la saison en cours sont supprimés du classement.

Les points obtenus ensuite lors du mois qui débute sont ajoutés à ceux en cours.

Ce classement national, actualisé à la date de la clôture des inscriptions du tournoi à venir, sert à déterminer les têtes de séries des compétitions nationales. Les têtes de séries (TSA, TSB, TSC, etc.) sont des joueurs ou équipes qui intègrent les compétitions en fonction de leur classement. Les autres sont des "non-têtes de séries" (NTS). Les têtes de séries du Blackball Masters entrent au même niveau de compétition que les NTS.

Particularités des équipes descendant de DN2

Les équipes descendant de DN2 sont intégrées au classement national actualisé DN3 de début de saison.

L'équipe qui a terminé dernière de la DN2 reçoit pour la saison de DN3 qui débute un total de points égal au total de la meilleure équipe restant en DN3, auquel on ajoute un point.

L'équipe qui a terminé avant-dernière de la DN2 reçoit pour la saison de DN3 qui débute un total des points égal au total attribué à l'équipe dernière de DN2, auquel on ajoute un point.

Et ainsi de suite pour toutes les équipes descendantes.

Le nombre de points est ensuite divisé par le nombre de tournois nationaux effectués et affecté à l'équipe pour chaque tournoi national afin d'intégrer le classement national actualisé "douze mois glissants".

Exemple : La meilleure équipe de DN3 qui ne monte pas en DN2 possède 374 points.

La dernière de DN2 reçoit 375 points / 7 tournois = 53.57 pts, répartis comme suit : 54 + 54 + 54 + 54 + 53 + 53 + 53.

L'avant dernière de DN2 reçoit 376 points / 7 tournois = 53.71 pts, répartis comme suit : 54 + 54 + 54 + 54 + 54 + 53 + 53.

Les équipes de DN2 qui descendent dans le classement national actualisé DN3 sont ainsi mieux classées lors du premier tournoi national de la saison suivante. Elles y sont également têtes de séries.

Toutefois, une équipe qui ne souhaite pas se réinscrire dans la catégorie dans laquelle elle est qualifiée ou repêchée perd tout statut et avantage s'y rapportant. Par exemple, une équipe DN2 qui refuse un repêchage en DN2 ne se voit attribuer aucun point pour la saison à venir en DN3.

3.0.3.07 - Classement "Race"

Ce classement est géré sur la saison en cours et tient compte uniquement des résultats obtenus lors des tournois nationaux pour toutes les catégories, à l'exception des équipes de DN1 et DN2. Il sert à qualifier les joueurs et équipes de DN3 aux championnats de France.

3.0.3.08 - Départage

En cas d'égalité de points dans un classement individuel, le départage s'effectue selon les règles suivantes :

- d'abord sur le "*point average*" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués) ;
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi national dans la catégorie concernée ;
- puis sur le second meilleur résultat ;
- et ainsi de suite jusqu'au départage.

3.0.3.09 - Distribution des primes

Les clubs organisateurs peuvent faire appel à toute forme de publicité afin de couvrir leurs frais ou pour augmenter les primes des compétitions, mais ils doivent en demander l'autorisation par avance à la CNB.

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées ne perçoivent aucune prime ni aucun trophée.

Tout compétiteur en retard sur le podium se voit infliger une amende de 20 % du montant de sa prime.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur.

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

À l'issue de chaque compétition, les primes non récupérées sont distribuées dans les conditions suivantes par le secrétariat fédéral :

- si la prime dépasse 50 €, le secrétariat l'envoie directement au club ;
- les primes inférieures à 50 € ne sont pas récupérables.

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, le club organisateur doit transmettre au secrétariat fédéral la liste d'émargement des primes et restituer les primes non perçues.

3.0.3.10 - Participation des joueurs étrangers

Se reporter aux articles spécifiques du règlement intérieur de la Fédération française de billard.

TITRE IV - SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

CHAPITRE 1 - FORFAITS, SANCTIONS, PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Article 4.1.01 - Déclaration d'un forfait

Le forfait d'un joueur ou d'une équipe peut être excusé ou non suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, le forfait doit être déclaré par écrit, par courriel ou courrier postal :

- pour les compétitions nationales, au secrétariat fédéral (ffb@ffbillard.com) et au président de la commission sportive (laetitiadroit.ffbillard@gmail.com) ;
- pour les compétitions régionales, au responsable sportif Blackball de la ligue.

Article 4.1.02 - Les différents cas de forfaits

1^{er} cas : forfait signalé plus de 72 heures avant le début de la compétition.

Le forfait est considéré comme excusé.

2^{ème} cas : forfait signalé moins de 72 heures avant la compétition.

Afin de valider le forfait pour cas de force majeure, l'intéressé doit fournir les justificatifs au secrétariat de l'instance concernée et au responsable sportif concerné.

Ces justificatifs doivent être communiqués dans les 48 heures suivant la compétition. Ce délai peut être prolongé si la fourniture des documents est retardée par un service administratif.

3^{ème} cas : forfait non signalé avant le début de la compétition.

Le forfait est considéré comme non excusé, sauf en cas de fourniture d'un justificatif de cas de force majeure dans les 48 heures suivant la compétition. Ce délai peut être prolongé si la fourniture du document est retardée par un service administratif.

4.1.02.1 - Forfait excusé (FE)

Le joueur n'est pas sanctionné. Il ne marque aucun point mais perd son inscription.

Un second forfait excusé sur la période de prise en compte des points pour le classement national sera considéré comme un forfait non excusé.

4.1.02.2 - Forfait non excusé (FNE)

Un joueur forfait non excusé à une des catégories individuelles d'une compétition l'est pour toutes les compétitions individuelles auxquelles il s'est inscrit pour ce tournoi.

Il perd définitivement le montant des inscriptions perçues dans chaque catégorie individuelle de la compétition considérée.

4.1.03 - Sanctions

Différents cas de figure sont possibles.

- Un forfait excusé à un championnat n'attribue aucun point.
- Lors des finales des championnats de France individuelles, un forfait non excusé se traduit par la convocation automatique du joueur devant la commission de discipline sur saisine.
- Lors des finales des championnats de France par équipes de DN3, le forfait non excusé d'une équipe entraîne une pénalité financière pour le club (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).
- Lors du championnat par équipes de DN1 ou DN2, un forfait non excusé entraîne les sanctions suivantes :
 - la caution n'est pas remboursée ;
 - la prime n'est pas versée ;
 - le club est assujéti à une pénalité financière (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).
- Lors de la phase finale de la coupe de France par équipes, le forfait non excusé d'une équipe entraîne une pénalité financière pour le club (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).
- Lors des tournois nationaux mixtes et spécifiques (hormis le Blackball Masters, voir ci-dessous), le forfait non excusé d'un joueur est sanctionné de :
 - 30 points de pénalité lors du premier FNE sur tous les classements individuels concernés par le forfait ; ces points sont affectés au tournoi en cours et sont conservés pendant le temps nécessaire à la tenue du classement ;
 - 60 points de pénalité lors du deuxième FNE sur tous les classements individuels concernés par le forfait ; ces points sont affectés au tournoi en cours et sont conservés pendant le temps nécessaire à la tenue du classement ;
 - exclusion lors du troisième FNE et saisine de la commission de discipline.
- Lors des tournois nationaux de DN3, un forfait non excusé est sanctionné de :
 - lors du premier FNE, 30 points de pénalité à l'équipe sur le classement (conservés pendant le temps nécessaire à la tenue du classement) ;
 - lors du deuxième FNE, 60 points de pénalité à l'équipe sur le classement (conservés pendant le temps nécessaire à la tenue du classement) ;
 - exclusion lors du 3^{ème} FNE et saisine de la commission de discipline ;
 - la caution n'est pas remboursée ;
 - le club est assujéti à une pénalité financière (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).

4.1.04 - Particularité des forfaits pour la catégorie Blackball Masters

Un seul forfait excusé par joueur est autorisé pour la saison complète.

Un second forfait excusé est assimilé à un forfait non excusé.

En cas de forfait pour cas de force majeure, il est laissé à l'appréciation de la CNB en fonction de la production des justificatifs demandés.

4.1.04.1 - Forfait excusé au Blackball Masters

Le joueur perd le montant de l'inscription.
Il ne marque aucun point au classement.

4.1.04.2 - Forfait non excusé au Blackball Masters

Premier forfait non excusé :

- l'inscription du joueur et la caution du joueur sont encaissées ;
- il ne marque aucun point au classement ;
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, il doit renvoyer un chèque de caution au maximum 15 jours après la date du forfait constaté (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, le joueur est exclu du Blackball Masters.

Second forfait non excusé :

- l'inscription du joueur et la caution du joueur sont encaissées ;
- il est exclu du Blackball Masters pour la saison et il est demandé la saisine de la commission de discipline ;
- les inscriptions aux tournois suivants du Blackball Masters sont encaissées aux dates prévues.

4.1.05 - Pénalités financières

Les pénalités financières sont infligées aux clubs.

Tant que le club n'a pas payé la pénalité, aucune de ses équipes n'est acceptée sur un tournoi national ou les championnats de France.

CHAPITRE 2 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD

Chaque compétition peut posséder une réglementation spécifique mais les règles qui suivent sont applicables à toutes.

Pendant le déroulement de la compétition

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent(e) à l'appel de son nom, un second appel est renouvelé cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en trois manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de quinze minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent(e), l'équipe est sanctionnée de deux manches par match toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. L'équipe perd donc définitivement le match au bout de vingt minutes après le deuxième appel.

- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition.
 - Si le joueur est de nouveau forfait coté perdant, son absence est considérée comme un forfait non excusé et traitée comme tel (voir ci dessus).
 - Si la feuille de match équipe n'est pas remplie au lancement du match, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues pour le match.

CHAPITRE 3 - COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions.

CHAPITRE 4 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION

Lors de toute compétition, le responsable sportif peut contrôler que le joueur inscrit est titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

CHAPITRE 5 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié reconnu valable par le directeur de jeu s'expose à des sanctions disciplinaires et perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit.

Tout abandon en cours de compétition fait l'objet d'une saisine de la commission de discipline auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée concernée.

CHAPITRE 6 - DISQUALIFICATION

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement sportif, etc.)

CHAPITRE 7 - ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge-arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le transmettre à l'instance sportive concernée,

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux [arbitres](#) et [juge-arbitre](#).

Particularités du Blackball Masters

Des cartons peuvent être signifiés au joueur sur l'aire de jeu.

Carton jaune

L'arbitre du Blackball Masters sanctionne d'un carton jaune tout joueur qui :

- est pénalisé d'au moins une manche perdue à l'appel d'un de ses matchs ;
- a un comportement antisportif (se reporter à la charte du Blackball Masters).

Le carton jaune reste comptabilisé pendant les trois tournois suivants (sursis).

Si, pendant la période sursis des trois tournois suivants, le même joueur reçoit un second carton jaune, il est suspendu pour le tournoi suivant.

Carton rouge

Un second carton jaune sur une période de trois tournois consécutifs équivaut à un carton rouge.

L'arbitre du Blackball Masters qui sanctionne un joueur d'un second carton jaune lui signifie alors sa mise hors compétition et en informe le juge-arbitre pour établir le rapport.

Conséquences d'un carton rouge

Le joueur qui reçoit un carton rouge est sanctionné comme suit :

- le match en cours est perdu ;
- sa caution est encaissée ;
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, il doit renvoyer un chèque de caution au maximum quinze jours après la date du tournoi dans lequel il a reçu ce carton (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, il est exclu du Blackball Masters ;
- le carton rouge reste comptabilisé pendant toute la saison.

Un second carton rouge entraîne l'exclusion définitive du joueur du Blackball Masters et la saisine automatique de la commission de discipline.

TITRE V - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les championnats de France sont divisés en trois parties :

- les finales de ligues ;
- les finales des championnats de France individuels ;
- les finales des championnats de France par équipes.

CHAPITRE 1 - LES FINALES DE LIGUES

Article 5.1.01 - Généralités

Le nombre de ligues est de 14 :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| – Bretagne | – Grand Est |
| – Pays de la Loire | – Bourgogne - Franche Comté |
| – Normandie | – Auvergne - Rhône Alpes |
| – Ile de France& | – Nouvelle Aquitaine |
| – Centre Val de Loire | – Occitanie |
| – Méditerranée | – Corse |
| – Hauts de France | – La Réunion |

Sur le plan local et régional, ce sont les ligues qui organisent les épreuves, placées sous la responsabilité du responsable sportif Blackball de la ligue.

Chaque responsable sportif de ligue établit son règlement sportif pour qualifier ses compétiteurs aux finales de France pour chaque catégorie. Chaque club doit se rapprocher du responsable sportif de sa ligue afin de prendre connaissance du règlement sportif régional.

Les ligues organisent les épreuves éliminatoires pour :

- les finales des championnats de France individuelles dans les catégories Mixte, Nationale 2 et spécifiques.
- la finale du championnat de France par équipes de DN3 ;
- la finale de la coupe de France par équipes.

Article 5.1.02 - Conditions de participation

Les joueurs individuels et les équipes peuvent participer aux phases éliminatoires régionales dans leurs catégories, à l'exception :

- des champions de France en titre ayant opté pour leur qualification directe à la prochaine finale du championnat de France ;
- des joueurs de la catégorie Blackball Masters ;
- des équipes de DN1 et DN2.

Article 5.1.03 - Organisation des finales de ligues

La finale de ligue est la dernière phase qualificative entre la ligue et les championnats de France.

Les conditions d'organisation des finales de ligues sont sous l'autorité du responsable sportif de ligue, qui en détermine les conditions d'accès et le déroulement dans son règlement sportif.

Sauf particularités prévues par le règlement sportif de ligue, une finale de ligue est un tournoi unique dans chaque catégorie (hors Blackball Masters, DN1 et DN2) qui attribue un certain nombre de places pour la finale des championnats de France.

Article 5.1.04 - Obligations des ligues

Le règlement sportif Blackball de la ligue doit être transmis par courriel au secrétariat fédéral au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Les ligues doivent utiliser les outils informatiques mis en place par la CNB pour le traitement des données sportives.

CHAPITRE 2 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Les finales des championnats de France de toutes les catégories se déroulent aux mêmes dates et dans un même lieu.

La Fédération française de billard organise annuellement huit championnats de France de Blackball dans les catégories et divisions individuelles suivantes :

- catégorie Mixte, regroupant les divisions Masters, Nationale 1 et Nationale 2 ;
- catégorie Benjamins (U15) ;
- catégorie Juniors (U18) ;
- catégorie Espoirs (U23) ;
- catégorie Féminines ;
- catégorie Vétérans.

La Fédération française de billard organise également une finale nationale de Blackball dans la catégorie "promotion" Handi-billard fauteuil.

Article 5.2.01 - Qualifications

5.2.01.1 - Qualification

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est basé selon le nombre de participants aux compétitions de la ligue.

Ces effectifs sont calculés selon les résultats déclarés sur le site <http://bap-ffbsportif.fr/> au 31 janvier de la saison sportive en cours.

Une ligue qui n'utilise pas le logiciel fédéral pour la transmission de ses résultats sportifs qualifie uniquement un joueur de chaque catégorie pour les finales des championnats de France.

5.2.01.2 - Double qualification

Un joueur peut se trouver qualifié pour la finale de France à la fois par le classement "Race" et par la ligue. Dans ce cas, la priorité est donnée au classement "Race".

La place disponible est alors attribuée au joueur classé immédiatement après lui sur la liste de la même ligue, à hauteur de la huitième place au maximum.

Si une ligue ne peut fournir aucun joueur classé dans les huit premiers, la place est attribuée au meilleur joueur classé au classement "Race" dans cette catégorie.

Article 5.2.02 - Convocation, forfait, remplacement

5.2.02.1 - Validation de la convocation aux championnats de France

Les joueurs qualifiés aux finales des championnats de France par le classement "Race" sont contactés (ainsi que leur président de club) par la CNB par courriel. Ils doivent répondre dans le délai imparti s'ils acceptent ou non leur qualification.
En cas de refus, les joueurs suivant au classement "Race" sont repêchés.

Les joueurs qualifiés par les ligues doivent donner leur réponse au responsable sportif de ligue quant à l'acceptation de la place qualificative. Celui-ci transmet ensuite au responsable de la CNB (dans le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des qualifiés ayant validé leur présence aux finales des championnats de France.

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

Dans la catégorie Mixte, les joueurs sont appelés en fonction de leur niveau de performance à concourir dans l'une des deux divisions qui composent ce championnat de France.

La liste des convocations (Nationale 1 et Nationale 2) est mise en ligne mais ce n'est qu'indicatif. Elle peut évoluer jusqu'à la date de mise en ligne définitive en fonction des forfaits et des remplacements effectués.

Un joueur peut donc être initialement qualifié par la ligue pour la finale de France de Nationale 2 mais être finalement qualifié pour jouer la finale de France de Nationale 1 par le classement "Race".

Au-delà de la date limite de validation, la liste définitive des convocations est mise en ligne dix jours avant le début de la compétition.

Cette mise en ligne définitive implique qu'un joueur qualifié pour la finale de France de Nationale 2 ne peut plus être repêché pour la finale de France de Nationale 1.

Les joueurs et joueuses qui déclinent leur convocation au-delà de ce délai ne sont pas remplacés.

Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

5.2.02.2 - Joueur forfait

Si un joueur issu d'une ligue est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui sur la liste de la même ligue.

Si un joueur issu du classement "Race" est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui à ce même classement.

Un joueur forfait ne se voit attribuer aucun point de classement.

Championnat de France de division Masters

Le forfait d'un joueur qualifié à cette finale de France implique son remplacement par le joueur suivant le mieux classé à la "Race" Masters, et ce jusqu'à la 24^{ème} place maximum.
Au-delà, il n'est pas remplacé.

Championnat de France de division Nationale 1

Le forfait d'un joueur qualifié à la finale de France de la division Nationale 1 implique son remplacement par un joueur issu de la "Race".

La date limite de ce remplacement est fixée à 72 heures avant l'heure de convocation de ce barrage. Au-delà, aucun remplacement n'est effectué et aucun repêchage ne peut avoir lieu.

5.2.02.3 - Remplacement

Si une ligue ne peut présenter aucun joueur, la place est attribuée au meilleur joueur classé au classement "Race" dans cette catégorie.

Article 5.2.03 - Catégories Mixte, Masters, Nationale 1 et Nationale 2

5.2.03.1 - La finale Masters

Composition

Elle est composée de huit joueurs : le champion de France en titre et les sept joueurs en tête du classement "Race" de la saison.

Si le champion de France Masters en titre n'a pas disputé la saison sportive en catégorie Masters, il ne peut pas participer à la finale du championnat de France.

Dans ce cas, les huit premiers joueurs du classement "Race" sont qualifiés.

Formule de jeu

Tournoi à élimination directe. La distance de jeu est de sept manches gagnantes.

Lors de la finale de France Masters, une pause unique a lieu à sept manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement (le champion de France en titre est au rang n°1), répartis comme suit :

N° 1	opposé au N° 8	}	}	
N° 3	opposé au N° 6			
N° 4	opposé au N° 5	}		
N° 2	opposé au N° 7			

5.2.03.2 - La finale de Nationale 1

Composition

Elle est composée des 32 joueurs suivants :

- le champion de France en titre ; si celui-ci joue désormais en catégorie Blackball Masters ou s'il est déjà classé parmi les 29 premiers joueurs du classement "Race" ou s'il renonce à cette finale, une place est attribuée au joueur classé 30ème de la "Race" ;
- les 29 premiers joueurs du classement "Race" ;
- deux joueurs issus de la ligue de la Réunion.

Formule de jeu

Tournoi à élimination directe. La distance de jeu est de six manches gagnantes.

Lors de la finale de France de Nationale 1, une pause unique a lieu à cinq manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement afin d'obtenir le schéma suivant :

N° 1	opposé au N° 32	⌋			
N° 17	opposé au N° 16	⌋	⌋		
N° 9	opposé au N° 24	⌋	⌋	⌋	
N° 25	opposé au N° 8	⌋	⌋	⌋	
N° 5	opposé au N° 28	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 21	opposé au N° 12	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 13	opposé au N° 20	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 29	opposé au N° 4	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 3	opposé au N° 30	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 19	opposé au N° 14	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 11	opposé au N° 22	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 27	opposé au N° 6	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 7	opposé au N° 26	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 23	opposé au N° 10	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 15	opposé au N° 18	⌋	⌋	⌋	⌋
N° 31	opposé au N° 2	⌋	⌋	⌋	⌋

Les deux joueurs de la ligue de la Réunion sont placés aux 21^e et 22^e rangs.

Double qualification

Tout joueur qualifié pour le championnat de France de Nationale 1, et même si le circuit national n'est pas terminé, n'est plus autorisé à concourir régionalement pour une place au championnat de France de Nationale 2.

Le responsable sportif de ligue est tenu de retirer ce joueur du classement de toute phase qualificative, après en avoir été averti par la CNB.

Dès la parution du classement "Race", les joueurs sont placés dans le niveau de compétition correspondant au niveau de leurs performances sur le circuit national, à savoir la finale de France de Nationale 1. De ce fait, un joueur ayant obtenu une double qualification est prioritairement qualifié en Nationale 1.

Les places laissées ainsi libres par ce type de double qualification sont attribuées aux joueurs classés immédiatement au-dessous dans chaque ligue, à hauteur de la 16^{ème} place au maximum. Si une ligue ne peut fournir aucun joueur classé dans les 16 premiers, la place est attribuée par la CNB au joueur le mieux classé au classement "Race" de cette catégorie.

5.2.03.3 - La finale de Nationale 2

Composition

Elle est composée des 48 joueurs suivants :

- le champion de France en titre ; si celui-ci est qualifié à une finale nationale de division supérieure ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie ;
- les joueurs des ligues en fonction de leurs effectifs, répartis comme suit :

1ère et 2ème ligues	==>	5 joueurs
3ème à 6ème ligues	==>	4 joueurs
7ème à 9ème ligues	==>	3 joueurs
10ème à 13ème ligues	==>	2 joueurs
ligue de La Réunion	==>	4 joueurs

Formule de jeu

Huit poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les seizièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de :

- trois manches gagnantes dans les poules ;
- quatre manches gagnantes dans le tableau final ;
- cinq manches gagnantes pour la finale.

Tirage au sort et têtes de séries

Le champion de France de Nationale 2 en titre, les 14 champions de ligues et le vice-champion de la ligue la plus importante en effectifs dans cette catégorie sont têtes de série.

Si le champion de France en titre refuse sa qualification directe ou ne participe pas à cette finale, le vice-champion de la deuxième ligue la plus importante en effectifs dans cette catégorie sera tête de série.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant toutefois, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Article 5.2.04 - Les catégories spécifiques

Les catégories spécifiques sont :

- Benjamins
- Juniors
- Espoirs
- Vétérans
- Féminines
- "Promotion" Handi-billard

Chaque finale de France est composée de 24 joueurs, à l'exception de la catégorie "Promotion" Handi-billard Fauteuil, composée de 16 joueurs.

Le champion de France en titre de chaque catégorie spécifique est automatiquement qualifié pour le championnat de France pourvu :

- qu'il appartienne toujours à la catégorie ;
- qu'il ne refuse pas ce statut en participant aux épreuves éliminatoires régionales.

La CNB contacte directement le joueur pour lui demander de se positionner.

Le champion de France en titre qui souhaite être directement qualifié pour la finale de France suivante ne peut pas participer aux épreuves éliminatoires de ligue dans cette catégorie. Mais il peut disputer les tournois nationaux si sa catégorie spécifique y existe.

5.2.04.1 - La finale Benjamins

Composition

Les qualifiés sont :

- le champion de France en titre ; si celui-ci ne remplit plus les critères de qualification ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans cette catégorie ;
- le champion de Ligue (ou son remplaçant) de chacune des 14 ligues ;
- le vice-champion des 9 ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie.

Formule de jeu

Quatre poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale, y compris la finale.

Tirage au sort et têtes de séries

Les huit têtes de séries sont le champion de France en titre et les sept champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

À défaut, les huit champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

5.2.04.2 - La finale Juniors

Composition

Les qualifiés sont :

- le champion de France en titre ; si celui-ci ne remplit plus les critères de qualification ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans cette catégorie ;
- le champion de ligue (ou son remplaçant) de chacune des 14 ligues ;
- le vice-champion des 5 ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie ;
- quatre joueurs issus du classement "Race" de cette catégorie.

Formule de jeu

Quatre poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale, y compris la finale.

Tirage au sort et têtes de séries

Les quatre têtes de séries sont le champion de France en titre et les trois champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

À défaut, les quatre champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

5.2.04.3 - La finale Espoirs

Composition

Les qualifiés sont :

- le champion de France en titre ; si celui-ci ne remplit plus les critères de qualification ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans cette catégorie ;
- le champion de ligue (ou son remplaçant) de chacune des 14 ligues ;
- le vice-champion des 5 ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie ;
- quatre joueurs issus du classement "Race" de cette catégorie.

Formule de jeu

Quatre poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Tirage au sort et têtes de séries

Les quatre têtes de séries sont le champion de France en titre et les trois champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

À défaut, les quatre champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

5.2.04.4 - La finale Féminines

Composition

Les qualifiées sont :

- la championne de France en titre ; si celle-ci renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétitrices dans cette catégorie ;
- la championne de ligue (ou sa remplaçante) de chacune des 14 ligues ;
- la vice-championne des cinq ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie ;
- quatre joueuses issues du classement "Race" de cette catégorie.

Formule de jeu

Quatre poules de six joueuses en double KO qualifiant les quatre premières de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Tirage au sort et têtes de séries

Les quatre têtes de séries sont la championne de France en titre et les trois championnes de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

À défaut, les quatre championnes de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueuses, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueuses du même club se rencontrent au premier tour.

5.2.04.5 - La finale Vétérans

Composition

Les qualifiés sont :

- le champion de France en titre ; s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans cette catégorie ;
- le champion de ligue (ou son remplaçant) de chacune des 14 ligues ;
- le vice-champion des 9 ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie.

Formule de jeu

Quatre poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Tirage au sort et têtes de séries

Les huit têtes de séries sont le champion de France en titre et les sept champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

À défaut, les huit champions de ligues par ordre d'importance d'effectifs dans la catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

5.2.04.6 - La finale "Promotion" Handi-billard Fauteuil

Composition

Les qualifiés sont :

- le champion national en titre ; s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans cette catégorie ;
- le champion de ligue (ou son remplaçant) de chacune des 14 ligues ;
- le joueur le mieux classé au classement "Race" de la catégorie.

Formule de jeu

Deux poules de huit joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les quarts de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de trois manches gagnantes en poules double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des quarts de finale, y compris la finale.

Tirage au sort et têtes de séries

Pas de têtes de séries.

Le tirage au sort est intégral pour les joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Particularités réglementaires pour la catégorie "Promotion" Handi-billard Fauteuil

Le jeu se pratique selon les règles figurant dans le code d'arbitrage.

CHAPITRE 3 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

Le championnat de France par équipes est composé de trois divisions :

- Division Nationale 1, ci-après dénommée DN1 ;
- Division Nationale 2, ci-après dénommée DN2 ;
- Division Nationale 3, ci-après dénommée DN3.

Article 5.3.01 - Les divisions Nationale 1 et Nationale 2

5.3.01.1 - Composition des catégories

Elles sont chacune composées d'une poule de 12 équipes.

Division Nationale 1 :

- les neuf équipes premières au classement par équipes de la saison précédente ;
- les trois premières équipes de DN2 au classement par équipes de la saison précédente.

Division Nationale 2 :

- les trois dernières équipes de DN1 au classement par équipes de la saison précédente ;
- les équipes classées de la quatrième à la huitième places en DN2 au classement par équipes la saison précédente ;
- les quatre premières équipes du classement "Race" DN3 de la saison précédente.

5.3.01.2 - Conditions de participation

Les équipes doivent satisfaire aux conditions de participation décrites dans les généralités.

Toute équipe sélectionnée doit remplir le dossier transmis par la CNB et le renvoyer dans les délais impartis, accompagné du paiement des inscriptions.

Passé ce délai, la CNB considère que le non-renvoi de ce dossier est un renoncement au championnat (DN1 ou DN2) et repêche une autre équipe.

Pour prétendre participer à titre de titulaires à un match de championnat, tous les joueurs doivent être inscrits sur le bordereau d'inscription de l'équipe avant le 31 décembre de la saison en cours.

Le président du club de l'équipe s'engage à respecter les obligations suivantes :

- l'équipe doit être présente à chaque journée de championnat (première phase et "*play-off*", ou "*play-down*") et à la finale de la coupe de France, avec au minimum trois joueurs du club, ou deux joueurs du club et le joueur isolé ;
- le paiement des droits d'engagement de l'équipe doit être effectué avant la date fixée par la CNB (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours) ;
- un club ne peut engager que deux équipes maximum en DN1 et DN2.

5.3.01.3 - Matches par équipes

(Voir les conditions de participation relatives aux engagements des équipes dans les [généralités](#)).

Une rencontre peut être disputée par six joueurs. Chaque équipe peut changer deux joueurs à partir de la deuxième session de quatre parties.

Un joueur remplacé ne peut plus revenir dans l'équipe lors des quatre premières sessions.

La cinquième session est disputée par quatre des six joueurs présents sur la feuille de match. Le capitaine décide du positionnement de ces joueurs sur la ligne de son choix dans cette cinquième session.

Lors de la dernière session, le capitaine de l'équipe située sur la partie gauche de la feuille remplit d'abord celle-ci. Puis le capitaine de la seconde équipe remplit à son tour cette feuille de match sans possibilité de voir les noms inscrits par la première équipe (pliage de la feuille dans le sens de la largeur).

5.3.01.4 - Joueurs remplaçants

En l'absence de tous ses joueurs lors de la compétition, une équipe de DN1 ou DN2 incomplète (moins de quatre joueurs) peut faire appel à des joueurs remplaçants à condition qu'ils soient membres du même club.

Si une équipe de DN1 utilise des joueurs de DN2 comme remplaçants par manque de titulaires, l'équipe de DN2 peut à son tour utiliser des joueurs de DN3 comme remplaçants si elle n'a plus quatre joueurs disponibles suite au besoin de l'équipe de DN1.

Le joueur remplaçant marque toujours ses points pour son classement individuel d'origine.

Seuls les joueurs évoluant dans une équipe de division inférieure ou égale peuvent être joueurs remplaçants.

5.3.01.5 - Équipe forfait, sanctions

Le forfait d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis. Un seul forfait excusé par équipe est autorisé pour la saison complète. Un second forfait excusé est assimilé à un forfait non excusé, quelles qu'en soient les raisons. Dans tous les cas, les matchs ne sont pas rejoués.

Une équipe dont le forfait a été jugé valablement excusé reçoit les sanctions suivantes :

- aucune pénalité aux différents classements du championnat ;
- une amende forfaitaire doit être réglée par le club (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).

Une équipe dont le forfait a été jugé non excusé reçoit les sanctions suivantes :

- pénalité aux classements du championnat de DN1 ou DN2 pour l'équipe (voir article sur les points de classement) ;
- perte de la prime de fin de saison du championnat pour l'équipe (- 50 % pour un tournoi forfait non excusé, perte définitive pour deux tournois forfaits non excusés) ;
- une amende forfaitaire doit être réglée par le club (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours) ;
- encaissement de la caution par la Fédération française de billard.

5.3.01.6 - Formule de jeu

Les rencontres de championnat se déroulent lors des week-ends des tournois nationaux Blackball.

Un match entre deux équipes est dénommé "Journée". Il oppose quatre joueurs de chaque équipe et se joue en cinq sessions de quatre parties, soit vingt parties au total.

L'intégralité des parties doit être disputée.

Il y a tirage à la bande à chaque casse.

Le championnat de France se dispute en deux phases :

Première phase

Chaque équipe rencontre ses adversaires une fois (onze matchs). Les points acquis lors de cette première phase sont conservés. Un classement par équipes est établi.

Deuxième phase

- Les six équipes les mieux classées au classement par équipes après la première phase disputent le "play-off" pour l'attribution des places 1 à 6 du championnat.
- Les six équipes les moins bien classées au classement par équipes après la première phase disputent le "play-down" pour l'attribution des places 7 à 12 du championnat.

Lors de cette deuxième phase, chaque équipe rencontre une fois ses adversaires.

Si deux équipes du même club disputent le même championnat, elles sont opposées lors de la première journée de ce championnat dans chaque phase de jeu (première phase, et "play-off" ou "play-down").

5.3.01.7 - Attribution des points de classement, pénalités, départage

Attribution des points de classement

Un classement général par équipes et individuel est établi en fonction des résultats.

Le classement du championnat par équipes est établi en fonction du nombre de points gagnés par chaque équipe, attribués de la façon suivante :

- 6 points par match gagné, si 14 parties gagnées ou plus ;
- 5 points par match gagné, si le nombre de parties gagnées est compris entre 11 et 13 ;
- 3 points par match nul ;
- 2 points par match perdu, si le nombre de parties gagnées est compris entre 7 et 9 ;
- 1 point par match perdu, si moins de 7 parties gagnées ;

Le classement individuel du championnat par équipes est établi en fonction du nombre de points gagnés par chaque joueur de l'équipe, attribués de la façon suivante :

- 3 points par partie gagnée ;
- 1 point par partie perdue.

Pénalités

Suite à un forfait, des points de pénalités sont attribués aux équipes et aux joueurs les composants.

Cas d'un match forfait excusé :

- l'équipe présente marque 6 points au classement + 10 points de *goal average* ; chacun de ses joueurs titulaires marque 4 points ;
- l'équipe forfait ne marque aucun point, ni au classement ni au *goal average* ; aucun de ses joueurs titulaires ne marque de points.

Cas d'un match forfait non excusé :

- l'équipe présente marque 6 points au classement + 10 points de *goal average* ; chacun de ses joueurs titulaires marque 4 points ;
- l'équipe forfait perd 4 points au classement et 20 points de *goal average* ; chacun de ses joueurs titulaires perd 10 points au classement individuel par équipes.

Départage

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue selon les règles suivantes :

- d'abord sur le *goal average* général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur tous les matchs des deux phases) ;
- puis sur le meilleur nombre de points de matchs gagnés par une équipe lors de rencontres entre les ex-æquo ;
- puis sur le *goal average* particulier (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur les matchs des deux phases, entre les équipes ex-æquo) ;
- puis sur le joueur le mieux classé individuellement dans ce championnat ;
- enfin, s'il y a égalité de points entre chaque meilleur joueur des équipes, on prend le joueur suivant, et ainsi de suite jusqu'à départage.

En cas d'égalité de points, les joueurs sont départagés sur leur pourcentage de manches gagnées par rapport au nombre total de matchs joués.

5.3.01.8 - Distribution des primes

Les primes gagnées par les équipes sont déterminées chaque saison par la CNB et distribuées par cette dernière (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).

Les trois premières équipes (avec un minimum de trois joueurs) doivent impérativement se présenter en tenue de compétition lors de la cérémonie de clôture de leur championnat respectif.

Celles qui ne respectent pas cette obligation protocolaire ne perçoivent ni prime ni trophée.

Article 5.3.02 - La division Nationale 3

5.3.02.1 - Composition

La DN3 est composée de 32 équipes :

- les quatre premières équipes du classement "Race" à l'issue de tous les tournois nationaux ;
- les 14 équipes championnes de ligue ;
- 14 équipes issues des compétitions régionales au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque ligue.

Les effectifs des ligues correspondent au nombre d'équipes participant aux compétitions régionales au 31 janvier de la saison sportive en cours.

5.3.02.2 - Spécificités de la ligue de la Réunion

La ligue de la Réunion peut présenter en seconde équipe de DN3 une sélection régionale faite de joueurs qualifiés en individuel pour les championnats de France.

Le responsable sportif de ce secteur doit spécifier la méthode de sélection dans le règlement de la ligue qu'il transmet à la CNB.

5.3.02.3 - Double qualification

Une équipe peut se qualifier à la finale de France par la "Race" et par la ligue.

La priorité est donnée à la "Race".

La place disponible est attribuée à l'équipe classée immédiatement suivante sur la liste de la même ligue, à hauteur de la huitième place maximum.

Si la ligue ne peut pas fournir une équipe classée dans les huit premières, la place est attribuée à l'équipe la mieux classée au classement "Race" dans sa catégorie.

5.3.02.4 - Équipe forfait

Si une équipe issue d'une ligue est forfait, la place disponible est attribuée à l'équipe classée immédiatement suivante sur la liste de la même ligue.

Si une équipe issue de la "Race" est forfait, la place disponible est attribuée à la "Race".

Une équipe forfait ne se voit attribuer aucun point de classement.

5.3.02.5 - Formule de jeu

Quatre poules de huit équipes en double KO qualifiant les quatre premières de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance de jeu est de huit manches gagnantes. Le match se termine dès lors qu'une équipe obtient le huitième point.

5.3.02.6 - Tirage au sort et têtes de séries

Les huit têtes de séries sont prioritairement les équipes les mieux classées à la "Race" de la catégorie, pourvu qu'elles soient parmi les seize premières. Puis viennent les équipes championnes de Ligues, par ordre d'importance d'effectifs de cette catégorie.

Les têtes de série sont placées de telle sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5 ;
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3.

Le tirage au sort est intégral pour les autres équipes, en évitant toutefois que deux équipes du même club s'affrontent au premier tour.

CHAPITRE 4 - PLANNING

Les compétitions par équipes de DN1 et DN2 sont réparties sur les dates des tournois nationaux et des finales des championnats de France toutes catégories, à raison de deux journées de championnat par date.

Les différents plannings des championnats de France sont à consulter en [annexe](#).

CHAPITRE 5 - ATTRIBUTION DU TITRE

Le vainqueur d'une finale nationale est déclaré :

"Champion de France de billard Blackball dans la catégorie..."

L'équipe terminant première du championnat est déclarée :

"Championne de France de billard Blackball par équipes..."

CHAPITRE 6 - POINTS DE CLASSEMENT

Se reporter à l'[annexe 5](#).

CHAPITRE 7 - SÉLECTION ET REPÊCHAGE BLACKBALL MASTERS

Article 5.7.01 - Sélection Blackball Masters

À l'issue des championnats de France, les 32 joueurs Blackball Masters sont sélectionnés comme suit pour la saison suivante :

- 24 joueurs sont maintenus dans la division Blackball Masters ;
- 8 joueurs accèdent à la division par le classement actualisé glissant ;
- les joueurs repêchés à la suite de désistements éventuels.

Article 5.7.02 - Repêchage Blackball Masters

Si un ou plusieurs joueurs maintenus dans la division Blackball Masters par la "Race" refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés de la manière suivante :

- d'abord le joueur classé 25e de la division Masters ;
- puis le joueur classé 9e de la division Nationale 1 ;
- puis le joueur classé 26e de la division Masters ;
- puis le joueur classé 10e de la division Nationale 1 ;
- et ainsi de suite.

Si un ou plusieurs joueurs accédant à la division Blackball Masters par le classement actualisé glissant refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés par les joueurs classés 9e, 10e, etc.

Les joueurs maintenus ou accédant à la division Blackball Masters qui refusent ce statut et les joueurs exclus du Blackball Masters en cours de saison sont classés en Nationale 1. Ils ne sont autorisés à disputer que trois tournois nationaux dans la saison.

Un joueur maintenu en division Blackball Masters qui n'a pas obtenu sa qualification pour la finale de France Masters lors des deux dernières saisons est autorisé à descendre en Nationale 1 sans être astreint au nombre maximum de trois tournois nationaux la saison suivante.

TITRE VI - TOURNOIS NATIONAUX

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Les tournois nationaux sont des compétitions organisées lors d'un week-end et qui regroupent les catégories suivantes :

- Mixte (limitée à 256 joueurs) ;
- Blackball Masters (limitée à 32 joueurs) ;
- Juniors (limitée à 32 joueurs) ;
- Espoirs (limitée à 32 joueurs) ;
- Féminines (limitée à 32 joueuses) ;
- "Promotion" Handi-Billard fauteuil (limitée à 8 joueurs) ;
- Équipes de DN3 (limitée à 24 équipes).

Les matchs de championnat des équipes de DN1 et DN2 se déroulent durant ces événements.

Le nombre de tournois est défini chaque saison par la CNB. L'ensemble des tournois nationaux est appelé "circuit national".

Les tournois nationaux sont des "étapes" du championnat de France puisque le circuit national est qualificatif pour les finales des championnats de France de la saison en cours.

CHAPITRE 2 - LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Article 6.2.01 - Modalités d'inscription

Les inscriptions aux tournois nationaux individuels s'effectuent avant chaque événement sur le site <http://bap-ffbsportif.fr/>, à l'exception de la catégorie Blackball Masters pour laquelle les joueurs sont inscrits pour toute la saison sportive.

Particularités

Dans la catégorie Mixte, les inscriptions s'effectuent en deux phases.

Première phase

Elle est réservée aux joueurs inscrits dans les 12 équipes de DN1, les 12 équipes de DN2 et les 24 équipes de DN3. Six places sont accordées par équipe, joueurs Blackball Masters inclus (exemple : une équipe composée de six joueurs, dont deux joueurs Masters, ne peut inscrire que quatre joueurs dans le tournoi Mixte).

Les joueurs non inscrits lors de cette première phase ne sont pas prioritaires une fois que la deuxième phase a débuté.

Seconde phase

Les places sont ouvertes à tous.

Dans les catégories Juniors (U18) et "promotion" Handi-Billard Fauteuil, les joueurs peuvent s'inscrire dans le tournoi Mixte, dans la catégorie Juniors ou "promotion" Handi-Billard Fauteuil et dans une autre catégorie spécifique (à condition d'en remplir les critères).

Tout autre joueur inscrit dans la catégorie Mixte ou en Blackball Masters peut également s'inscrire dans une autre et unique catégorie spécifique, à condition d'en remplir les critères.

Les montants des inscriptions figurent dans les dispositions financières de la saison-en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait (après la date de clôture des inscriptions) doit être signalée par le club au secrétariat de la FFB, ainsi qu'au responsable de la CNB, par courriel.

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci survient au plus tard sept jours entiers avant la date limite des inscriptions.

Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable, sauf en cas de force majeure et à condition qu'un justificatif soit fourni dans un délai de 48 heures.

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocation sont diffusés au plus tard le mercredi précédant la compétition sur le site internet de la FFB.

Article 6.2.02 - Justification d'identité

Une pièce d'identité doit pouvoir être présentée à tout moment de la compétition sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque, etc.)

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque, etc.), chaque capitaine doit être en mesure de présenter à tout moment le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs composant l'équipe en compétition sur le tournoi.

Article 6.2.03 - Formules de jeu

Chaque catégorie individuelle se joue en élimination directe.

- Mixte : quatre manches gagnantes jusqu'aux huitièmes de finale inclus, puis cinq manches gagnantes des quarts de finale jusqu'à la finale.
- Blackball Masters : sept manches gagnantes, excepté lorsque le score est de 6 manches partout, auquel cas une séance de penalties est organisée.
- Juniors : trois manches gagnantes, et la finale en quatre manches gagnantes.
- Espoirs : quatre manches gagnantes.
- Féminines : quatre manches gagnantes.
- "Promotion" Handi-Billard Fauteuil : trois manches gagnantes, et la finale en quatre manches gagnantes.

Article 6.2.04 - Définition des têtes de séries

Lors de chaque tournoi national, le classement actualisé glissant de la saison en cours détermine les têtes de séries.

Catégories Juniors, Espoirs, Féminines et Blackball Masters

Les têtes de séries (TS_n) sont les huit joueurs les mieux classés au classement actualisé glissant et sont répartis dans le tableau selon le schéma ci-dessous (NTS = non tête de série).

Match 1 :	TS1	vs	NTS	}	}	}	}
Match 2 :	NTS	vs	NTS				
Match 3 :	NTS	vs	NTS	}	}	}	}
Match 4 :	TS8	vs	NTS				
Match 5 :	TS5	vs	NTS	}	}	}	}
Match 6 :	NTS	vs	NTS				
Match 7 :	NTS	vs	NTS	}	}	}	}
Match 8 :	TS4	vs	NTS				
Match 9 :	TS3	vs	NTS	}	}	}	}
Match 10 :	NTS	vs	NTS				
Match 11 :	NTS	vs	NTS	}	}	}	}
Match 12 :	TS6	vs	NTS				
Match 13 :	TS7	vs	NTS	}	}	}	}
Match 14 :	NTS	vs	NTS				
Match 15 :	NTS	vs	NTS	}	}	}	}
Match 16 :	TS2	vs	NTS				

Catégorie Mixte

Il existe deux niveaux de têtes de séries :

- les têtes de série A (TSA) = les 64 premiers joueurs du classement actualisé glissant ;
- les têtes de série B (TSB) = les joueurs classés du 65e au 128e rangs ;

et ces têtes de séries intègrent la compétition :

- au second tour pour les 64 têtes de série B ;
- au troisième tour pour les 64 têtes de série A.

Catégorie "Promotion" Handi-Billard

Il n'y pas de têtes de séries : les tirages au sort sont intégralement effectués par le logiciel BâP utilisé pour encoder les matchs.

Article 6.2.05 - Particularités

6.2.05.1 - Blackball Masters

Pauses

Lors des matchs de Blackball Masters, une pause unique a lieu à six manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre.

Avant chaque séance de penalties, une pause est autorisée.

Séance de penalties

Le penalty se joue comme suit :

- la bille noire est placée sur son point, la bande de la bille est placée horizontalement et le n°8 face au joueur ;
- la bille blanche est placée sur la ligne de zone, sur le point central, à égale distance des deux bandes ;
- par un tir légal, le joueur doit empocher la bille noire du côté défini.

Déroulement de la séance :

- avant le début de la série, le joueur qui remporte le tirage à la bande décide qui débute la série et de quel côté la bille noire doit être empochée sur le premier tir ;
- la série se compose de cinq penalties, tirés alternativement d'un côté puis de l'autre par les deux joueurs, chacun à son tour ;
- lorsque les cinq penalties ont été tirés, le vainqueur est celui qui en a réussi le plus. En cas d'égalité à l'issue de la série de cinq, chaque joueur tente un penalty jusqu'à ce que l'un des deux manque (mort subite).

6.2.05.2 - Catégories Mixte, Juniors et DN3

Compétiteur engagé dans plusieurs catégories

Lors de son appel pour débiter une nouvelle catégorie, il doit choisir dans laquelle il souhaite continuer.

Le match de la catégorie à laquelle il renonce est considéré comme perdant, non comme un abandon en cours de compétition.

Joueur en individuel et en DN3 :

Si une équipe de DN3 a plus de quatre joueurs présents sur le lieu de la compétition :

- le joueur en catégorie individuelle continue dans sa catégorie ;
- l'équipe de DN3 joue son match.

Lorsque le joueur en catégorie individuelle perd son match, il est autorisé à réintégrer son équipe de DN3 à la fin de la session en cours en tant que remplaçant, mais uniquement si les deux changements n'ont pas eu lieu.

Article 6.2.06 - Planning théorique

Le planning théorique des tournois nationaux figure dans l'[annexe 2](#).

En catégorie Mixte, les NTS jouent le vendredi, les TSB le samedi jusqu'aux demi-finales incluses et la finale se joue le dimanche vers 13 heures.

Les catégories Blackball Masters, Juniors et "Promotion" Handi-Billard jouent le samedi jusqu'aux demi-finales incluses, et la finale le dimanche vers 13 heures.

La catégorie Espoirs joue le vendredi jusqu'aux quarts de finale inclus, puis les demi-finales le samedi et la finale le dimanche vers 13 heures.

La catégorie Féminines joue le vendredi jusqu'aux huitièmes de finales inclus, puis les quarts et les demi-finales le samedi et la finale le dimanche vers 13 heures.

Article 6.2.07 - Attribution des points

Se reporter à l'[annexe 4](#).

CHAPITRE 3 - LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

Article 6.3.01 - Équipes de DN1 et DN2

Se reporter à la partie Championnat.

Article 6.3.02 - Équipes de DN3

6.3.02.1 - Inscriptions, qualifications

Lors des tournois nationaux, les équipes de DN3 disputent l'intégralité des tournois nationaux sur la saison.

Les 24 équipes qui composent la DN3 sur le circuit national sont :

- les quatre équipes qui descendent de DN2 à l'issue de la saison précédente ;
- les équipes de DN3 classées de la 5e à la 16e places de la saison précédente ;
- les huit premières équipes de la finale du championnat de France de DN3 de la saison précédente.

Si, parmi les huit premières équipes de la finale des championnats de France, figurent des équipes ayant déjà leur place en DN3 ou DN2 pour la saison suivante, l'accession au circuit national est proposée aux équipes suivantes ayant joué les huitièmes de finale du championnat de France.

Si la liste des 24 équipes de DN3 n'est toujours pas complète après ces qualifications, les dernières équipes de DN3 du circuit national sont repêchées selon l'ordre du classement actualisé glissant.

6.3.02.2 - Formule de jeu

Les 24 équipes de DN3 se rencontrent à chaque tournoi national en élimination directe et en huit manches gagnantes.

Des matchs de classement sont organisés pour les huit équipes ayant perdu au premier tour, puis pour les huit équipes ayant perdu au second tour.

Joueur en Mixte et en DN3

Si une équipe de DN3 a plus de quatre joueurs présents sur le lieu de la compétition :

- le joueur en catégorie individuelle continue dans sa catégorie ;
- l'équipe de DN3 joue son match.

Lorsque le joueur en catégorie individuelle perd son match, il est autorisé à réintégrer son équipe de DN3 à la fin de la session en cours en tant que remplaçant, mais uniquement si les deux changements n'ont pas eu lieu.

6.3.02.3 - Classement et têtes de séries

Le classement actualisé glissant est effectué sur le cumul des points acquis lors de chaque tournoi de la saison en cours et détermine les têtes de séries.

Huit têtes de séries (TSA) intègrent le tournoi au second tour. Elles sont définies pour chaque tournoi selon le classement en cours.

En cas d'égalité de points, les joueurs sont départagés par leur pourcentage de manches gagnées par rapport au nombre total de matchs joués.

Le tirage au sort est effectué à chaque tournoi.

6.3.2.04 - Attribution des points

Se reporter à l'[annexe](#).

TITRE VII - LA COUPE DE FRANCE

Elle comporte deux compétitions distinctes :

- la coupe de France par équipes ;
- la coupe de France individuelle.

Article 7.0.01 - Compétition par équipes

Elle est réservée à toutes les équipes déclarées à la FFB.

Elle se déroule en deux phases :

- une phase éliminatoire au niveau régional ;
- une phase finale au niveau national.

7.0.01.1 - Phase éliminatoire

Cette phase est gérée par le responsable sportif de ligue, qui établit le calendrier et le tirage au sort. Il est libre de choisir le mode de qualification des équipes pour la phase finale (formule de jeu).

Il doit transmettre sous format informatique (fichier Excel) les résultats des qualifications régionales au responsable de la CNB avant la date butoir prévue sur le calendrier de la saison en cours.

La phase est ouverte uniquement aux équipes de DN3 et de division régionale : 40 équipes peuvent se qualifier grâce aux éliminatoires de ligue.

Le nombre de places attribuées à chaque ligue est déterminé par la CNB en fonction du nombre d'équipes déclarées, recensées par le secrétariat fédéral et à jour de leur règlement à la date du 31 décembre de la saison en cours.

7.0.01.2 - Phase finale

La phase finale de la Coupe de France regroupe 64 équipes :

- les 12 équipes de DN1 ;
- les 12 équipes de DN2 ;
- les 40 équipes qualifiées par les ligues

Elle est gérée par la CNB, qui établit le tirage au sort à chaque tour de jeu.

Elle se déroule en élimination directe sur une distance de jeu de huit parties gagnantes.

Article 7.0.02 - Compétition individuelle

La Coupe de France individuelle est ouverte à tous les licenciés FFB, dans la limite de 512 participants.

Il n'y a pas de phase éliminatoire, les joueurs doivent s'inscrire sur le site internet de la FFB comme pour un tournoi national individuel.

Si le nombre de demandes d'inscriptions excède le nombre maximal de places, les joueurs sont retenus dans l'ordre de priorité suivant :

- le champion en titre ;
- les joueurs des équipes qualifiées à la phase finale ;
- les joueurs Masters ;
- les joueurs N1 ;
- les autres joueurs dans l'ordre d'inscription.

Cette compétition est en élimination directe, en trois parties gagnantes, avec un tirage au sort intégral à chaque tour de jeu.

Article 7.0.03 - Planning

Se reporter à l'[annexe 3](#).

Article 7.0.04 - Attribution du titre

L'équipe vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclarée :

"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball par équipes".

Le joueur vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclarée :

"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball individuelle".

Article 7.0.05 - Distribution des primes

Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

TITRE VIII - SÉLECTIONS POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (BLACKBALL)

Article 8.0.01 - Sélections internationales

Les sélections internationales sont placées sous la responsabilité du directeur technique national (DTN). Celui-ci s'appuie sur les propositions d'un sélectionneur national nommé par le Comité Directeur Fédéral pour la durée de l'olympiade.

Le périmètre confié au sélectionneur national est préalablement défini : discipline, spécialités, catégories concernées.

Le sélectionneur national établit ses propositions en prenant en compte :

- l'étude des résultats des joueurs ;
- les analyses des vidéos disponibles des matchs ;
- l'observation des joueurs en compétition ;
- l'avis des entraîneurs nationaux (collectifs concernés) ;
- l'avis du président de la commission nationale de discipline.

Les propositions du sélectionneur national concernent la sélection de joueurs ou d'équipes mais également de l'encadrement pour chaque épreuve (coach, kiné, préparateur mental, etc.)

En cas de vacance du poste de sélectionneur national, un appel à candidatures est lancé chaque saison par la FFB pour pourvoir le poste.

Pendant ce laps de temps, c'est le DTN qui établit lui-même les sélections dans le périmètre concerné en s'appuyant sur les mêmes supports que le sélectionneur national.

Article 8.0.02 - Catégories internationales

Les catégories et l'appartenance des joueurs à ces catégories sont déterminées par deux organismes internationaux : l'*European Blackball Association* (EBA) et *Blackball International* (BI). Elles sont au nombre de 7 :

- Hommes (Mixte*)
- Féminines (Féminines*)
- Seniors (Vétérans*)
- Masters (+ de 50 ans**)
- U23 (Espoirs*)
- U18 (Juniors*)
- U15 (Benjamins*)

* *Appellations des catégories en France*

** *Pour la catégorie "+ de", c'est l'âge du jour de début de compétition qui est pris en compte*

Les joueurs qui composent les équipes de jeunes doivent être âgés de moins de 15 ans, moins de 18 ans et de moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours, tandis que les plus de 40 ans et les plus de 50 ans doivent avoir atteint ces âges au 1er septembre de l'année cours.

Le sélectionneur a pour obligation de :

- sélectionner des joueurs et licenciés à la FFB ;
- sélectionner dans chaque catégorie les joueurs entrant dans les conditions d'âge ou de sexe.

TITRE VII - CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont soumis à l'appréciation de la CNB.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, il revient au directeur de jeu ou au représentant officiel de la CNB présent lors de cette compétition de prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions feront éventuellement l'objet de modifications dans le code sportif pour la saison suivante.

ANNEXES

ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les horaires sont donnés à titre indicatif.

VENDREDI

8 h 30 : Échauffement

Catégorie Nationale 1

09 h 00	1/16e de finale - 1 ^{ère} session
11 h 00	1/16e de finale - 2 ^{ème} session
13 h 00	1/8e de finale
15 h 00	1/4 de finale
17 h 00	1/2 finales

Catégorie Nationale 2

09 h 00	Phase de poules
12 h 00	1/16e de finale
13 h 30	1/8e de finale
15 h 00	1/4 de finale
17 h 00	1/2 finales

Catégorie Blackball Masters

09 h 00	1/16e de finale - 1 ^{ère} session
11 h 00	1/16e de finale - 2 ^{ème} session
13 h 00	1/8e de finale
15 h 00	1/4 de finale
17 h 00	1/2 finales

Catégorie Handi-Billard

14 h 00	Phase de poules
---------	-----------------

Catégorie Équipes DN3

19 h 00	Phase de poules
---------	-----------------

SAMEDI

8 h 00 : Échauffement

Catégorie Équipes de DN1/DN2

08 h 30	15e journée de championnat
10 h 30	16e journée de championnat

Catégorie Équipes de DN3

08 h 30	Phase de poules
12 h 30	1/8e de finale
14 h 30	1/4 de finale
22 h 30	1/2 finales

Catégorie Handi-Billard

12 h 30	1/2 finales
---------	-------------

Catégorie Benjamins

12 h 30	Phase de poules
15 h 30	1/8e de finale

Catégories individuelles

(Juniors, Espoirs, Féminines, Vétérans)	
17 h 00	Échauffement
17 h 30	Phase de poules
20 h 30	1/8e de finale

Catégorie Masters

22 h 00	1/8e de finale
---------	----------------

FINALES

14 h 00	Annonce des finales de France
14 h 30	Nationale 1, Nationale 2, Handi-billard
14 h 30	Blackball Masters
16 h 30	Remise des prix

DIMANCHE

8 h 00 : Échauffement

Catégories individuelles

(Benjamins, Juniors, Espoirs, Féminines, Vétérans)

08 h 30 1/4 de finale

10 h 30 1/2 finales

Catégorie Masters

08 h 30 1/4 de finale

10 h 30 1/2 finales - 1ère session

12 h 30 1/2 finales - 2e session

FINALES

12 h 30 Catégorie Équipes DN3

14 h 30 Annonce des finales de France individuelles

15 h 00 Catégories Masters, Benjamins, Juniors, Espoirs, Féminines, Vétérans

CLÔTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE BLACKBALL

17 h 00 Remise des prix

ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX

*Attention, ces horaires sont indicatifs.
Merci de consulter les convocations nominatives pour chaque tournoi national.*

VENDREDI

17 h 30 : Échauffement

Catégorie Féminines

18 h 00 1/16e de finale
21 h 30 1/8e de finale

Catégorie Espoirs

18 h 00 1/16e de finale
20 h 00 1/8e de finale
23 h 00 1/4 de finale

Catégorie Mixte

20 h 00 1ère session NTS
21 h 30 2e session NTS

SAMEDI

8 h 00 : Échauffement

Catégorie Mixte Nationale

08 h 30 1ère session TSB
10 h 00 2e session TSB
11 h 30 1ère session TSA
13 h 00 2e session TSA
14 h 30 1/32e de finale
16 h 00 1/16e de finale
17 h 30 1/8e de finale
19 h 00 1/4 de finale
21 h 00 1/2 finales

Catégorie Blackball Masters

09 h 00 1/16e de finale - 1ère session
11 h 00 1/16e de finale - 2e session
13 h 00 1/8e de finale - 1ère session
15 h 00 1/8e de finale - 2e session
17 h 00 1/4 de finale
19 h 00 1/2 finales - 1ère session
21 h 00 1/2 finales - 2e session

Catégories Féminines

13 h 00 Échauffement
13 h 30 1/4 de finale
21 h 00 1/2 finales

Catégorie Espoirs

21 h 00 1/2 finales

Catégorie Juniors

16 h 30 1/16e finale
17 h 30 1/8e de finale
18 h 30 1/4 de finale
19 h 30 1/2 finales

Catégorie Équipes de DN3

19 h 00 1er tour

Catégorie Handi-Billard

16 h 30 1/4 de finale
18 h 00 1/2 finales

DIMANCHE

Catégorie Équipes de DN1/DN2

08 h 30 Remplissage feuille de match J1
09 h 00 Échauffement
09 h 30 1ère journée de championnat
11 h 30 Remplissage feuille de match J2
15 h 00 2e journée de championnat

Catégories individuelles

(Blackball Masters, Mixte, Féminines,
Espoirs, Juniors, Handi-Billard)
12 h 00 Échauffement des finalistes
12 h 30 Finales
14 h 30 Remise des prix

Catégorie Équipes de DN3

08 h 00 Échauffement
08 h 30 2e tour
10 h 30 1/4 de finale
12 h 00 Échauffement perdants 1er tour
12 h 30 Matchs de classement 1er et 2e
tours
15 h 00 1/2 finales
16 h 30 Finale
18 h 00 Remise des prix

ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE

La phase finale de la compétition se déroule sur deux journées.

JEUDI

08 h 00	Pointage et photos des équipes
08 h 30	Cérémonie d'ouverture
08 h 45	1/32e de finale par équipes
12 h 30	1/16e de finale par équipes
14 h 00	1/8e de finale par équipes
14 h 30	1/256e de finale individuelle
17 h 00	1/128e de finale individuelle
15 h 30	1/4 de finale par équipes
17 h 00	1/2 finales par équipes

VENDREDI

08 h 30	Suite de la compétition individuelle
16 h 00	Finale individuelle
17 h 00	Finale par équipes
19 h 00	Remise des trophées par équipes et individuels

ANNEXE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX

Tournoi Blackball Master (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	440 pts
	Finaliste	364 pts
1/2 finales	3e et 4e	292 pts
1/4 de finale	5e au 8e	224 pts
1/8e de finale	9e au 16e	160 pts
1/16e de finale	17e au 32e	100 pts
Forfait ou disqualifié		0 pt

Tournoi Mixte (256 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	220 pts
	Finaliste	TS ou NTS	190 pts
1/2 finales	3e et 4e	TS ou NTS	162 pts
1/4 de finale	5e au 8e	TS ou NTS	136 pts
1/8 de finale	9e au 16e	TS ou NTS	112 pts
1/16 de finale	17e au 32e	TS ou NTS	90 pts
1/32 de finale	33e au 64e	TS ou NTS	70 pts
3e tour (entrée des 64 TSA)	65e au 128e	TSB / NTS	52 pts
		TSA	38 pts
2e tour (entrée des 64 TSB)	129e au 192e	NTS	44 pts
		TSB	30 pts
1er tour	193e au 256e	NTS	16 pts

Tournois spécifiques (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	162 pts
	Finaliste	TS ou NTS	132 pts
1/2 finales	3e et 4e	TS ou NTS	104 pts
1/4 de finale	5e au 8e	TS ou NTS	80 pts
1/8e de finale	9e au 16e	TS ou NTS	58 pts
1/16e de finale	17e au 32e	NTS	38 pts

Tournois par équipes DN3 (24 équipes)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	135 pts
	Finaliste	TS ou NTS	120 pts
1/2 finales	3e et 4e	TS ou NTS	105 pts
1/4 de finale	5e à la 8e	TS ou NTS	90 pts
	9e à la 12e	TS	60 pts
		NTS	75 pts
	13e à la 16e	TS	45 pts
		TS	60 pts
	17e à la 20e	TS	45 pts
		NTS	45 pts
	21e à la 24e	NTS	30 pts

Tournois "Promotion" Handi-Billard fauteuil (8 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	NTS	100 pts
	Finaliste	NTS	76 pts
1/2 finales	3e et 4e	NTS	50 pts
5e et 6e	5e et 6e	NTS	38 pts
7e et 8e	7e et 8e	NTS	12 pts

ANNEXE 5 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le classement national est établi sur une période de douze mois glissants.

Il prend en compte la totalité des points obtenus dans les tournois nationaux ainsi que les points, définis dans les tableaux ci-dessous, obtenus en fonction de la performance sportive réalisée lors des qualifications et des phases finales des championnats de France.

Les points obtenus lors des championnats de France se substituent aux points gagnés en championnat de ligue.

Catégorie Mixte Division Masters

Le Championnat de France Masters n'attribue aucun point de classement.

Catégorie Mixte

Un forfait excusé à un championnat n'attribue aucun point.

POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE			
NATIONALE 1		NATIONALE 2	
1er	500 pts	1er	280 pts
2e	444 pts	2e	240 pts
1/2 finalistes	394 pts	1/2 finalistes	204 pts
1/4 de finalistes	350 pts	1/4 de finalistes	172 pts
1/8e de finalistes	312 pts	1/8e de finalistes	144 pts
1/16e de finalistes	280 pts	1/16e de finalistes	120 pts
		33e à 48e	100 pts

POINTS DU CLASSEMENT LIGUE	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	58 pts
9e au 16e	50 pts
17e au 24e	44 pts
25e au 32e	40 pts

Catégories spécifiques (Vétérans, Féminines, U23)

Un forfait excusé à un championnat n'attribue aucun point.

POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	
1er	340 pts
2e	280 pts
1/2 finalistes	230 pts
1/4 de finalistes	184 pts
1/8e de finalistes	140 pts
17e au 24e	100 pts

POINTS DU CLASSEMENT LIGUE	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	56 pts
9e au 12e	48 pts
13e au 16e	40 pts

Catégorie spécifique (U18)

Un forfait excusé à un championnat n'attribue aucun point.

POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	
1er	340 pts
2e	280 pts
1/2 finalistes	230 pts
1/4 de finalistes	184 pts
9e au 12e	144 pts
13e au 16e	120 pts
17e au 20e	100 pts

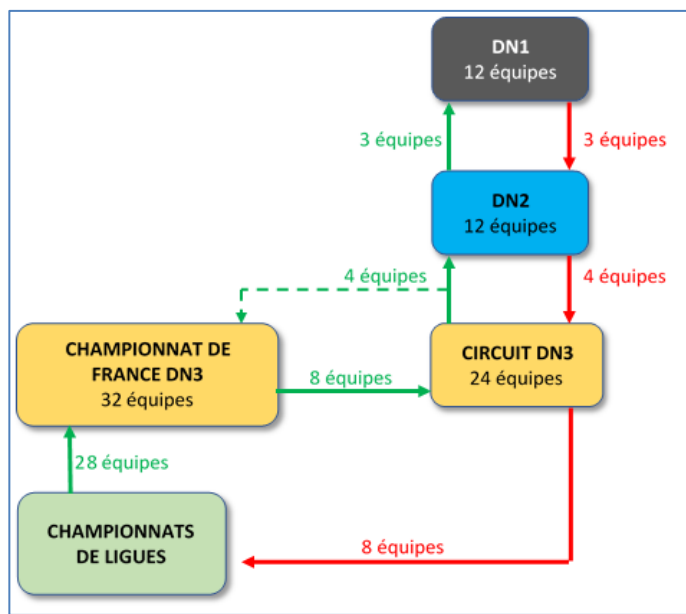
POINTS DU CLASSEMENT LIGUE	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	56 pts
9e au 12e	48 pts
13e au 16e	40 pts

ANNEXE 6 - CONNEXIONS NATIONALES ET RÉGIONALES

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Connexions entre les compétitions régionales et nationales

Compétitions par équipes



Compétitions individuelles

